

Fiche de Données

SECTION I - IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : Nettoyant moussant Kwisto Four (A-344)
CODE DE PRODUIT : 90-344-D
USAGE DU PRODUIT : Nettoyant Four
NOM DE LA SOCIÉTÉ : Wood Wyant Canada, Inc.
ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 42, rue de l'Artisan, Victoriaville QC G6P 7E3
ENTREPRISE TÉLÉPHONE : 819-758-1541
TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-255-3924

SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Gaz liquéfié

Corrosif pour les métaux

Peau corrosif : catégorie 1B

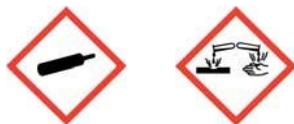
Domage oculaire : Catégorie 1

DÉCLARATION DE DANGER(S) : DANGER : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Ce produit contient les pourcentage de produits chimiques d'une toxicité inconnue : 0 %

CONSEILS DE PRUDENCE : Tenir à l'écart de la chaleur, étincelles, flammes nues et les surfaces chaudes. -Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Protéger de la lumière. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Absorber les déversements pour éviter des dégâts matériels. Ne pas respirer les brouillards. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants et lunettes de protection. En cas d'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si sur la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou d'une douche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. Éliminer le contenu et le contenant conformément à la réglementation locale, et des directives nationales.

SYMBOLE :



DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS : N/A

SECTION III - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	NUMÉRO CAS	POUR CENT
N-butane/propane	68476-86-8	5-10 %
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	5-10 %

SECTION IV - PREMIERS SOINS

YEUX : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin ou l'attention.

INGESTION : En cas d'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Obtenir l'avis d'un médecin ou d'attention.

INHALATION : En cas d'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir confortablement respirer.

PEAU : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou d'une douche.

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Provoque de graves brûlures.

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES : Dermatite peut se produire en raison de l'irritation à long terme.

Fiche de Données

NOTE AU MÉDECIN : L'absence de signes ou symptômes visibles de burns ne permet pas d'exclure la présence de lésions de tissus.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser le support approprié pour combattre le feu environnant.

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS : N/A

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter un respirateur approuvé de protection respiratoire autonome avec masque intégral à un mode de pression positive avec des vêtements de protection complète du corps lorsque la lutte contre les incendies.

RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE : Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 120°F peut causer une rupture.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone

SECTION VI - MESURES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE : Se reporter à la section VIII pour l'équipement de protection individuelle.

DÉVERSEMENT : Endiguer la zone pour contenir le déversement. Diluer le déversement avec de grandes quantités d'eau et ensuite neutraliser avec un acide dilué. Rincer la zone avec de l'eau jusqu'à ce que propre.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Ne pas jeter dans les égouts. Envelopper le contenant et placer dans la collecte des ordures, ne pas percer, brûler, ou réutiliser le contenant.

STATUT RCRA : Éliminer conformément à tous les États et du gouvernement fédéral, les lois et les règlements environnementaux.

Vérifier le pH des déchets, si elle est supérieure à 12,5 il doit être traité comme un déchet dangereux RCRA. Peut être assujetti à l'élimination des règlements : U.S. EPA 40 CFR 261. Déchets dangereux Numéro(s) : D002

SECTION VII - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET STOCKAGE : Stocker à l'abri du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Garder sous clef.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Garder hors de la portée des enfants.

INCOMPATIBILITÉ : Les matières organiques, les acides concentrés de métal. Peut réagir avec certains sucres alimentaires.

SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

INGRÉDIENTS DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
N-butane/propane	1000 ppm	1000 ppm
Hydroxyde de potassium	Non établi	2 mg/m ³

LES MESURES D'INGÉNIERIE / VENTILATION : Prévoir une ventilation locale où la poussière ou du brouillard peut être généré. Assurer la conformité aux limites applicables.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter un respirateur approuvé NIOSH/MSHA ajusté convenablement la protection respiratoire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE : En caoutchouc ou en néoprène résistant aux produits chimiques et aux produits chimiques tablier boots pour éviter le contact de la peau et des vêtements. Portez toujours des lunettes de sécurité pendant l'utilisation.

DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Mousse blanche

ODEUR : Parfum Citron

SEUIL DE L'ODEUR : P/D

POINT D'ÉBULLITION : env. 212°F (100°C)

POINT DE CONGÉLATION : N/D

INFLAMMABILITÉ : Aérosol inflammable

POINT D'ÉCLAIR : N/D

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : P/D

SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITÉ : N/D

SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ : N/D

Fiche de Données

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) : 17.5 @ 77°F (25°C)

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR =1) : 1

TAUX D'ÉVAPORATION : < 0,8 (lent)

DENSITÉ (H₂O = 1) : 1,085 @ 77°F (25°C)

Ph : >13

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : 100 %

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU (KOW) : N/D

LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 7 %

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : N/D

VISCOSITÉ : N/D

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Les acides et les métaux chimiquement actifs

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Matières organiques, les acides concentrés de métal. Peut réagir avec certains sucres alimentaires.

INCOMPATIBILITÉ : Les matières organiques, les acides concentrés de métal. Peut réagir avec certains sucres alimentaires.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUIT : Certains métaux peut libérer des oxydes de phosphorus et la libération d'hydrogène, qui peut être explosive

POSSIBLE DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune connue

SECTION XI - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Hydroxyde de potassium (7732-18-5) DL50 (voie cutanée, lapin) > 2 g/kg

VOIES D'ABSORPTION : Yeux, ingestion, inhalation, peau

YEUX : Cause des brûlures graves, l'irritation, rougeur, larmoiement, douleur, peut entraîner une perte de la vue.

INGESTION : Provoque d'importants dégâts dans les tissus et peut être fatale.

INHALATION : Peut causer une irritation grave (peut-être), des brûlures chimiques, des dommages respiratoires supérieures, et l'œdème pulmonaire

PEAU : Cause des brûlures graves. Un contact prolongé détruit les tissus.

ÉTAT DE SANTÉ AGGRAVÉ : Asthme, bronchite, emphysème et autres maladies pulmonaires chroniques et du nez, du sinus ou de la gorge. L'irritation de la peau peut être aggravée chez les personnes ayant des troubles de la peau.

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Provoque de graves brûlures.

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES : Dermatitis peut se produire en raison de l'irritation à long terme.

CANCÉROGÉNICITÉ : OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non IARC : Non AUTRES : Non

SECTION XII - INFORMATION

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES : Hydroxyde de potassium (1310-58-3) LC50 (Gambusie, 96h) 80 mg/L

BIODÉGRADABILITÉ : Composant ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.

BIOACCUMULATION : Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

LA MOBILITÉ DU SOL : Ce produit est mobile dans le sol.

D'AUTRES DANGERS ÉCOLOGIQUES : Aucun connu

SECTION XIII - PROCÉDURES D'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Ne pas jeter dans les égouts. Envelopper le contenant et placer dans la collecte des ordures, ne pas percer, brûler, ou réutiliser le contenant.

STATUT RCRA : Éliminer conformément à tous les États et du gouvernement fédéral, les lois et les règlements environnementaux.

Vérifier le pH des déchets, si elle est supérieure à 12,5 il doit être traité comme un déchet dangereux RCRA. Peut être assujetti à l'élimination des règlements : U.S. EPA 40 CFR 261. Déchets dangereux Numéro(s) : D002

SECTION XIV - TRANSPORT D'INFORMATIONS

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.2

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

Fiche de Données

ENVOI DE L'AIR

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.2

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

VOYAGE PAR L'EAU :

NAVIRE (IMO/IMDG)

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.2

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

LES DANGERS POUR L'EAU : N/A

SECTION XV - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

TSCA STATUT : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exonérés.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE, COMPENSATION AND LIABILITY ACT) : Nom chimique : hydroxyde de potassium
RQ : 1 000 lb Catégorie C

SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGER : Risque aigu pour la santé.

SARA 313 : Aucun INGRÉDIENTS DÉCLARABLES

LES RÉGLEMENTS DE L'ÉTAT : California Proposition 65 : Aucune hydroxyde de potassium - Illinois substances toxiques ; la loi sur la divulgation aux employés de la loi sur la sécurité chimique de l'Illinois ; New York ; liste des rapports de rejet de substances dangereuses dans le Rhode Island, Massachusetts, Minnesota ; Massachusetts RTK ; New Jersey RTK ;

Déclaration de déversement de la Louisiane

LA RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE : SIMDUT (Canada) : Classe D-2A : matières causant d'autres effets toxiques (très toxique).

Classe E : liquide corrosif.

NFPA : SANTÉ 3

HMIS : SANTÉ 3

NFPA INFLAMMABILITÉ : 1

HMIS INFLAMMABILITÉ : 1

RÉACTIVITÉ NFPA : 1

HMIS RÉACTIVITÉ : 1

AUTRES NFPA : None

HMIS PROTECTION : B

LA SECTION XVI - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PRÉPARATION PAR : Chioma Agbai

DATE : 12/20/2013

DATE DE RÉVISION : 08/05/2018

N/A = Non Applicable, N/D = Non Déterminé

DISCLAIMER : Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Cependant il n'y a pas de présomption de responsabilité pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus aux présentes. La détermination finale de la pertinence de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits aux présentes, nous ne pouvons pas garantir que ces risques sont la seule qui existe. Les informations contenues dans cette fiche ont été obtenues de sources fiables et actuelles ; cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude et précision. Étant donné que les conditions ou la manipulation, l'entreposage et l'élimination de ce produit sont hors du contrôle du fabricant, le fabricant ne sera pas responsable de la perte, dommage ou frais découlant de l'utilisation inappropriée des produits. Aucune garantie, exprimée ou sous-entendu, en ce qui concerne le produit décrit dans cette fiche est créée ou inférée par toute déclaration à la SDD. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des règlements relatifs au transport, manutention, stockage, utilisation ou l'élimination de ce produit qui n'est peut-être pas couverts par la présente SDD. L'utilisateur est responsable de la pleine conformité.